



Réaffirmation des ambitions du Groupe Mise à disposition du document de référence

« Les excellentes performances enregistrées ces dernières années, tant en termes de croissance que de rentabilité, confortent les ambitions de Voltalia. Nous sommes enthousiastes quant au développement futur du Groupe : les positions significatives que nous comptons prendre dans le secteur nous feront figurer d'ici quelques années parmi les acteurs des énergies renouvelables qui comptent internationalement. Les prochaines étapes de notre croissance permettront aussi d'initier une politique de distribution de dividendes », se réjouit Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia.

* * *

Voltalia (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), producteur indépendant international d'électricité à base d'énergies renouvelables, réaffirme ses objectifs et annonce la mise en place d'une politique de distribution de dividendes.

Objectif de capacité installée de 475 MW en 2016 avec un objectif de 1 000 MW en 2022

A l'occasion de la publication de ses résultats semestriels en septembre 2015, Voltalia avait avancé son objectif de capacité installée de 1 gigawatt (1 000 MW) à 2022, soit trois ans en avance par rapport au calendrier initialement prévu. Le groupe confirme cet objectif et prévoit d'atteindre dès 2016 une capacité installée de 475 MW (+26% par rapport à 2015) intégrant la mise en service sur l'année des centrales éoliennes de Vila Para au Brésil (99 MW).

Signature d'un crédit syndiqué de 35 M€

Afin d'accompagner la mise en œuvre dans la durée de sa stratégie, la société a signé le 29 mars 2016 avec des établissements bancaires du groupe BPCE une convention de crédit renouvelable (*revolving*) d'un montant total de 35 millions d'euros et d'une durée de 5 ans.



Mise en place d'une politique de distribution de dividendes

Voltalia souhaite mettre en place une politique de distribution en ligne avec sa trajectoire de croissance et son profil financier. Compte tenu de sa structure financière et de ses perspectives, la société envisage ainsi à ce jour de verser un dividende dès l'année 2018 au titre de l'exercice 2017 et de faire croître progressivement son taux de distribution jusqu'à 30% du résultat net part du groupe. La société pourra, le cas échéant, proposer à chacun de ses actionnaires l'option d'un paiement du dividende en actions.

Mise à disposition du document de référence

Le document de référence pour l'exercice 2015 a été enregistré le 5 avril 2016 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro R.16-017. Il peut être consulté sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de la société (www.voltalia.com). Des copies du document de référence sont également disponibles sans frais au siège social de la société.

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires T1 2016, le 28 avril 2016 (post bourse).

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

- *Producteur indépendant international d'électricité à base d'énergies renouvelables, Voltalia développe et exploite des projets multi-sources (éolien, solaire, hydraulique et biomasse) pour un total de 376 MW installés.*
- *Voltalia est présent en France, au Brésil, en Guyane, au Maroc et en Grèce.*
- *Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris depuis juillet 2014 (FR0011995588 – VLTA).*

Actifin

Relations investisseurs : A. Commerot, acommerot@actifin.fr

Relations presse : J. Jullia, jjullia@actifin.fr

Tel : +33 1 56 88 11 11

Voltalia

Secrétaire Général : Marie de Lauzon

E-mail : invest@voltalia.com

Tel : +33 1 44 63 14 40



Déclarations prospectives - Voltalia

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à » « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Voltalia estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Voltalia qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux décisions des autorités réglementaires de délivrance ou non, et à quelle date, des autorisations d'exploitation et des permis de construire, ainsi qu'aux politiques de soutien aux énergies renouvelables et d'autres facteurs qui peuvent affecter la capacité de production ou la rentabilité des sites de production de Voltalia ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Voltalia auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de référence 2015 de Voltalia qui a été enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2016 sous le numéro R.16-017. Voltalia ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.